

Bourse d'échanges du Festival du Mange Cailloux 2018

Organisée par Le Musée du Mange Cailloux
1, rue Belle Allée, 85290 MORTAGNE/SEVRE

Le Mange Cailloux est heureux de vous convier à sa seconde bourse d'échanges, le samedi 2 juin 2018 de 10h00 à 18h00, au musée.

Objectif du festival

Diffuser le goût et la connaissance de la minéralogie en permettant au grand public de découvrir gratuitement la pierre sous toutes ses formes. Parce que nous avons tous, amateurs ou professionnels, intérêt à voir s'agrandir la famille des « Caillouteux » !

Objectif de la bourse échanges

Il s'agit de retrouver l'âme d'une véritable bourse d'échanges en remettant la passion au centre des relations et des débats entre collectionneurs. Trop souvent, les discours commerciaux priment sur la science et la connaissance, y compris sur les bourses d'échanges. Le festival et la bourse du Mange Cailloux ont vocation à devenir une manifestation où le partage des connaissances, la convivialité et le troc sont les véritables motivations de ses participants. Les professionnels n'en sont pas moins les bienvenus dès lors qu'ils acceptent sans réserve le principe d'une bourse d'échanges.

Ce qui change en 2018

- La bourse aura officiellement lieu le samedi. (Les échangistes seront autorisés à poursuivre les échanges sur place le dimanche s'ils le souhaitent).
- Etant donné le faible nombre d'amateurs de fossiles présents en 2017, la bourse se concentrera officiellement sur les minéraux et microminéraux. Les échanges de fossiles restent possibles, mais ils ne sont pas garantis.
- Les exposants seront installés sous préau ou sous barnum.
- Dans la limite des places disponibles, les exposants pourront stationner aux abords directs du musée.
- La bourse ne sera pas ouverte aux visiteurs du festival, sauf s'ils disposent d'échantillons à échanger, ceci ayant pour objectif de favoriser les échanges en dissuadant la participation des stricts vendeurs.
- La taille des stands est limitée à 3 m. Les exposants seront autorisés à exposer des cagettes sous les tables.
- Un charriot sera mis à la disposition des exposants ne disposant pas de diable.
- Les possibilités de restauration à midi seront élargies.

Règlement

Article 1 : l'organisateur propose une bourse d'échanges privée aux minéraux et microminéraux.

Article 2 : la vente est strictement interdite sous peine d'exclusion ferme et définitive.

Article 3 : les participants doivent réserver leur(s) table(s) avant le 20 mai auprès du Mange Cailloux.

Article 4 : tout désistement doit être prévenu auprès de l'organisateur le plus tôt possible, et au plus tard le 27 mai.

Article 5 : l'organisateur décide du placement des participants.

Article 6 : les exposants doivent s'acquitter du paiement de leur réservation auprès du musée avant midi, le jour de leur participation (sous-location interdite). Les tarifs sont précisés en bas de page.

Article 7 : les spécimens restaurés ou recollés doivent être signalés comme tels lors des échanges.

Article 8 : Il s'agit d'une bourse d'échanges privée. Elle ne sera pas ouverte au public du festival, sauf aux visiteurs disposant d'échantillons à échanger.

Article 9 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou tout autre dommage subi par les exposants. La surveillance et la sécurité sont laissées à la charge des exposants à l'intérieur de la bourse.

Article 10 : les exposants pourront s'installer à partir de 8h30 le samedi 2 juin. L'installation de leur stand devra être impérativement terminée à 10h00.

Article 11 : par respect pour le public du festival, le remballage se fera entre 18h00 et 19h00. Tout exposant contraint de replier son stand avant 18h00 devra le signaler à l'organisateur et évacuer ses échantillons discrètement pour ne pas perturber le festival.

Article 12 : les véhicules pourront pénétrer sur la cour du musée pour décharger entre 8h30 et 9h30. Après 9h30, plus aucun véhicule n'est autorisé à rentrer ou stationner dans l'enceinte du musée. Ils peuvent être stationnés sur les places de parking autour du musée.

Article 13 : s'ils le souhaitent, les échangistes sont autorisés à poursuivre les échanges sur place le dimanche entre 10h et 18h.

Article 14 : l'inscription peut se faire par mail ou par courrier en renvoyant le présent règlement signé et rempli. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Réservation (cocher une seule case)

- Table de 150 cm : 3 €
- Table de 220 cm : 4 €
- Table de 300 cm : 5 €

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Signature :